

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

CNAMTS
Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés

*Direction du contrôle-contentieux
et de la répression des fraudes*

Secrétariat général

Délégations de signature de la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés

NOR : AFSX1330667X

Le directeur général, M. Frédéric Van ROEKEGHEM, délègue sa signature à un agent de la caisse et décide d'abroger une délégation de signature dans les conditions fixées ci-dessous.

DIRECTION DU CONTRÔLE-CONTENTIEUX ET DE LA RÉPRESSION DES FRAUDES (DCCRF)

M. le docteur Pierre FENDER

Décision du 26 août 2013

En cas d'absence ou d'empêchement simultané du directeur général et de M. le professeur Hubert ALLEMAND, délégation générale temporaire de signature est accordée à M. le docteur Pierre FENDER, du 29 juillet au 6 août 2013, du 19 août au 23 août 2013 et du 26 août au 30 août 2013.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Le directeur général,
F. VAN ROEKEGHEM

DIRECTION DU CONTRÔLE-CONTENTIEUX ET DE LA RÉPRESSION DES FRAUDES (DCCRF)

M. le docteur Pierre FENDER

Décision du 1^{er} septembre 2013

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéric Van ROEKEGHEM, directeur général de la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés, délégation générale de signature est consentie à M. le docteur Pierre FENDER.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Le directeur général,
F. VAN ROEKEGHEM

SECRETARIAT GÉNÉRAL (SG)

Département budgétaire, coordination et sécurisation des achats de l'établissement public (DBCSA)

M. David TRIVIÉ

Décision du 4 septembre 2013

La délégation de signature accordée à M. David TRIVIÉ par décision du 1^{er} janvier 2013 est abrogée.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Le directeur général,
F. VAN ROEKEGHEM